

## JOURNEE TECHNIQUE

### L'investissement touristique face à la crise : antidote ou victime ?

Bien avant la crise, le devenir du patrimoine constituait une interrogation essentielle pour les associations de tourisme familial, mais aussi pour le tourisme des jeunes et celui des enfants.

Ce devenir est aujourd'hui un enjeu majeur pour demain

Propriété pour moitié de collectivités territoriales et à 40% d'associations ou de mutuelles - je parle ici du patrimoine géré par les seules structures membres de l'U.N.A.T. -, il est constitué d'environ 1500 établissements dont 500 villages de vacances pour les familles

Il s'agit d'un patrimoine ancien, dont la moyenne d'âge dépasse les 30 ans, cet âge tendant d'ailleurs à croître par défaut de nouvelles réalisations, et qui nécessite donc :

- d'abord une ADAPTATION COMMERCIALE nécessaire pour répondre à l'attente des vacanciers d'aujourd'hui :
  - \*plus de confort
  - \*plus d'espaces
  - \*plus d'équipements de loisirs (tennis, piscine, ..)
  - \*des espaces de détente et de remise en forme

La réponse à ces attentes constitue un enjeu économique et social important ;

- ensuite une REMISE A NIVEAU TECHNIQUE ou des MISES AUX NORMES, aujourd'hui par exemple en matière d'hygiène et de sécurité, demain d'accessibilité (je rappelle que la loi de Février 2005 impose un audit d'accessibilité pour tous les E.R.P. avant le 31 Décembre de cette année et les travaux faits avant le 31 Décembre 2015. D'autres viendront notamment avec Grenelle 2) ;
- enfin le tourisme associatif et familial nécessite des investissements nouveaux car un secteur qui ne crée plus est un secteur en grand danger ! N'oublions pas que ce secteur est ABSENT de toutes les nouvelles zones touristiques françaises à commencer par les parcs d'attraction.

On évalue les besoins rien que pour le patrimoine ancien à environ 50 millions par an pour les 10 prochaines années, soit 500 millions

Ca ce sont les besoins : je vous renvoie à l'observation de Monsieur POUTREL qui précise qu'actuellement ces besoins ne sont couverts qu'à 46%, DONC LE RETARD S'ACCUMULE.

000000  
000  
0

Historiquement les financements des travaux étaient assurés :

- par un apport en fond propre, en général faible ;
- par un subventionnement diversifié, en général fort ;
- l'ensemble étant complété par le recours à l'emprunt souvent trouvé auprès des banques coopératives ou mutualistes, ou la Caisse d'Epargne.

Le subventionnement, qui provenait de collectivités locales, d'acteurs sociaux, ou de l'Etat garantissait en contrepartie une grande accessibilité aux familles à faibles revenus, les tarifs ne prenant pas en compte les coûts de rénovations ou de modernisations ainsi financés.

Aujourd'hui, hélas, les subventions se sont raréfiées et nous ne sommes plus dans les périodes très favorables où Madame DEMESSINES, alors Secrétaire d'Etat au Tourisme, avait réactivé le Plan de l'Etat de consolidation du patrimoine des associations. En associant des crédits en provenance de la D.A.T.A.R. à ceux de son ministère, elle mettait ainsi à disposition entre 4 et 5 millions d'euros par an

Parallèlement, à partir de 1992, le dispositif de l'A.N.C.V. prévu dans ses textes fondateurs devenait opérationnel (l'agence ayant fini de rembourser à l'Etat ses aides à la création) au profit des travaux de modernisation, de rénovation, puis d'extension et même de création. Très vite, avec le succès grandissant du chèque vacances, les montants disponibles ont atteint les 5 millions d'euros par an.

A cela s'ajoutaient les aides apportées dans les mêmes conditions par les collectivités territoriales : région et/ou département et/ou commune.

En 2006, le plan patrimoine de l'Etat n'est plus alimenté, et il prend fin de toutes façons à la fin de cette année-là

Mais dorénavant les dispositifs de subventions sont soumis à des limites dans le cadre des règles communautaires qui ne permettent plus ou très mal aux organismes de financer leurs seules rénovations.

Hors collectivités locales, le tourisme associatif et familial disposait au début des années 2000 d'environ 10 millions d'euros par an, ce chiffre atteignant 13 à 14 millions en 2004, et seulement 5 à 6 millions cette année.

Alors que, dans le même temps les mécanismes d'investissements défiscalisés exclusivement réservés à des investisseurs privés représentent une aide de l'Etat selon la loi de Finances pour 2010 de 50 millions d'euros.

En d'autres termes 50 millions pour un tourisme privé et individuel  
0 pour un tourisme public ou privé collectif.

Nous avons donc UN BESOIN DE RENOVATION IMPORTANT y compris dans des sites dont l'attractivité touristique n'est pas ou plus évidente.

Et nous disposons d'un financement de plus en plus constitué exclusivement de fonds propres (quand ils existent) et d'emprunt, donc un montage plus difficile à réaliser, des retards préjudiciables dans les plans d'exécution et au final des coûts supplémentaires intégrés dans les charges et qui renchérissent les prix de vente.

A l'évidence, nous changeons le modèle économique sur lequel les structures de tourisme de l'Economie Sociale étaient fondées

Pourront-elles encore remplir leur objectif, leur vocation, leur ambition de VACANCES POUR TOUS ?

Comment dans ces conditions réaliser le brassage social auquel elles sont toutes très attachées, si enrichissant pour tous, si des populations nouvelles ne peuvent plus accéder aux vacances pour des raisons financières ?

Alors que faire ?

Des études conduites en 2008 et 2009 par ATOUT FRANCE avec l'aide de consultants extérieurs ont mis en évidence un parc hétéroclite, avec de forts besoins de rénovation et d'adaptation, pas forcément situés dans des secteurs à forte attractivité touristique et des gestionnaires qui devaient notoirement améliorer leurs performances économiques pour dégager des ratios viables.

Ces mêmes études ont envisagé la création, annoncée d'ailleurs par le Ministre le 12 Octobre, d'un fond d'investissement dédié au tourisme associatif et familial. Les acteurs principaux de ce fond vont d'ailleurs intervenir et sans doute l'évoquer après moi.

Pour l'U.N.A.T. cette création semble intéressante. Mais à ce jour certaines demandes de nos membres demeurent :

- ce fond ne doit pas se limiter aux seuls travaux mais concerner aussi l'acquisition (dans des conditions peut-être à préciser) et la création (surtout dans la perspective d'amélioration des ratios de l'association gestionnaire) ;
- il doit couvrir tout le parc du secteur associatif ;
- il ne peut pas être la seule réponse aux problèmes patrimoniaux et les subventions doivent demeurer aux côtés du fond afin de répondre à toutes les hypothèses que nous rencontrerons ;
- l'Etat es-qualité ne peut pas être absent du financement du fond. D'abord parce que quand près de 40% de français ne partent pas en vacances, il s'agit d'une question de solidarité nationale et sa participation directe au fond aurait ainsi un effet bénéfique sur les conditions de ce fond. Ensuite parce que l'Etat ne peut pas continuer à financer aussi massivement le secteur privé et souvent individuel par des règles de défiscalisation sans apporter une juste contrepartie au secteur associatif et collectif ! A ce sujet, je le rappelle, l'argent de l'A.N.C.V n'est pas l'argent de l'Etat mais celui des salariés ou des entreprises ;
- enfin les conditions de sorties du fond, la fiscalité restent à préciser.

Ce n'est qu'au vu des réponses à ces interrogations que les membres de l'U.N.A.T. approuveront ou pas ce fond, même si je le répète cette création innovante ne manque pas d'intérêt.

J'ajouterai en conclusion qu'à côté du patrimoine géré par des associations membres de l'U.N.A.T. il existe un patrimoine important qui connaît les mêmes contraintes de rénovation et de financement, c'est celui des comités d'entreprise. Il faudra pour lui aussi trouver des solutions, y compris sur le plan juridique